

CTR de l'Insee du 18 septembre 2012

Déclaration des syndicats CGT, CFDT et SUD sur le protocole pour l'insertion des personnes en situation d'handicap

Depuis un an et demi, nos syndicats participent au groupe de travail sur l'insertion des personnes en situation d'handicap, groupe dans lequel des échanges riches et constructifs ont permis l'élaboration du protocole présenté à ce CT. La version qui nous est présentée aujourd'hui doit beaucoup à ces échanges et à la prise en compte des revendications exprimées par nos organisations syndicales. Les quelques amendements que nous vous proposons aujourd'hui devraient permettre de finaliser un document qui aura été le fruit d'une réelle concertation.

L'élaboration de ce protocole n'est toutefois pas une fin en soi. Nos syndicats ne veulent pas que ce protocole soit un document de plus rangé dans un tiroir. Une véritable politique d'insertion des personnes en situation d'handicap doit être menée par la direction de l'Insee avec notamment la mise en œuvre et le suivi de ce protocole.

De plus, il reste du chemin à parcourir .

En effet, pour nos syndicats, la politique d'insertion des personnes en situation d'handicap ne se résume pas seulement à atteindre voire dépasser un taux d'emploi supérieur ou égal à celui imposé par la loi. Une véritable politique doit se traduire par des recrutements d'agents en situation d'handicap dans tous les corps. Or actuellement ce n'est pas le cas puisque un seul recrutement d'agent de catégorie A a eu lieu à l'insee entre 2008 et 2011.

Une véritable politique d'insertion doit se traduire également par une non discrimination des agents en situation d'handicap au long de leur vie professionnelle. C'est pourquoi nous demandons que le groupe de travail continue ses travaux sur ce sujet.

A Paris, le 18 septembre 2012